

**Compte rendu conférence préparatoire lancement APPEL D'OFFRES N° DAO 020/2020/PNUD/PUDC-Phase II portant sur le recrutement de cabinets pour le contrôle et la supervision des travaux de construction de postes de santé et d'infrastructures scolaires.**

Le lundi 13 janvier 2020 de 10h à 12h s'est tenue, dans les locaux du PNUD salle almadies 2, la rencontre portant sur la conférence préparatoire du DAO 020/2020/PNUD/PUDC-Phase II

Dès l'entame la spécialiste en passation des marchés a expliqué en long et en large le modèle E Tendering adopté par le PNUD et qui consiste à l'utilisation d'une plateforme pour dérouler le processus de passation des marchés. Elle expliquera étape par étape comment les potentiels fournisseurs devront s'inscrire et procéder pour poster leurs offres de service en ligne.

Par la suite, les participants ont soulevé un certain nombre de questions et le tableau ci-dessous met en exergue la synthèse des échanges.

QUESTIONS	REPONSES	RECOMMANDATIONS
Qui élabore les études devant être validées par la mission de contrôle et de quels documents il s'agit	L'entreprise adjudicatrice des travaux a en charge de réaliser toutes les études et de les faire valider par un bureau de contrôle agréé. La mission de contrôle et de supervision a pour rôle d'approuver pour le compte du PUDC toutes les études et les plans.	Le PNUD/PUDC accepte la demande de report des soumissions ; celle-ci est fixée au mardi 28 janvier 2020.
Qui élabore les plans des ouvrages	Les plans types architecturaux sont fournis par le maître d'ouvrage (voir dossier d'appel d'offres pour les travaux). Il revient à l'entreprise sur la base de ces plans de réaliser toutes les études nécessaires	
La présence des techniciens de terrain est-elle permanente sur le terrain	Le mandat de chaque membre du personnel de la mission de contrôle et de supervision est clairement défini dans les TDR ; le PUDC souhaite un « contrôle à pied » afin d'être alerté en temps réel de tout dysfonctionnement ou retard dans le planning d'exécution des travaux. Il revient à la mission de contrôle et de supervision de décliner dans sa méthodologie l'organisation qu'elle compte mettre en œuvre pour assurer sa mission de contrôle et de supervision.	
Des études géotechniques sont-elles été réalisées	Aucune étude n'a été réalisée par le PUDC ; les études sont du ressort des entreprises de travaux	

Le personnel listé est-il suffisant pour réaliser les missions	Le PUDC juge que le personnel énuméré dans les TDR est suffisant pour assurer un contrôle et une supervision de qualité
Quelle est la surface bâtie pour chaque type d'infrastructure	Concernant les postes de santé, téléchargez le DAO pour recueillir les informations souhaitées et s'informer du CPTP. Le DAO pour les infrastructures scolaires n'est pas élaboré.
Existe-t-il un plan type pour les infrastructures	Il existe un plan type pour les postes de santé ainsi qu'un CPTP fourni par le Ministère de la Santé
Pourquoi le personnel du lot 1 est différent de celui du lot 2	Le nombre, le niveau d'expertise et le niveau d'effort du personnel est calculé sur la base du niveau de complexité des ouvrages à réaliser par les entreprises donc à contrôler.
Quelle est la durée d'intervention du personnel	Il revient à la mission de contrôle et de supervision de proposer une approche méthodologique claire mettant en exergue l'organisation qu'elle compte dérouler pour réaliser sa mission
Est-il possible de reporter la date de dépôt de 2 semaines	Oui, jusqu'au MARDI 28 Janvier 2020
Comment les offres seront-elles évaluées	La grille de notation figure dans le DAO